

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril 2024, à 17 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 13</p>	<p>Etaient présents : BARTOLI Jean-Christophe, Charles-Henri BIANCONI, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie Gabrielle</p> <p>Etaient excusés et représentés par pouvoir : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ QUILICHINI Zélia</p> <p>Etaient absents : MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.</p>
--	---

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU PORT DE PLAISANCE ET DE PECHE - M 4

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du port de plaisance et de pêche M 4 présenté et arrêté lors de la réunion en date de ce jour aux montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 264 780,46 €	1 264 780,46 €
Section d'investissement	1 305 149,18 €	1 305 149,18 €
TOTAL	2 569 929,64 €	2 569 929,64 €

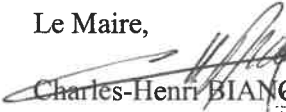

Où la présentation en séance du projet de budget primitif 2024 du port de plaisance et de pêche M 4 et après avoir délibéré,
 Le conseil municipal,

DECIDE

Article unique : d'approuver le budget primitif du port de plaisance et de pêche M 4 arrêté, comme suit, au chapitre pour chacune des sections ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 264 780,46 €	1 264 780,46 €
Section d'investissement	1 305 149,18 €	1 305 149,18 €
TOTAL	2 569 929,64 €	2 569 929,64 €

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	
ABSTENTION :	
NON PARTICIPATION :	

Affichée et transmise en Préfecture le : 12/04/2024	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 11 avril 2024, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12/04/2024 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
---	---